J·DAGENAIS ARCHITECTE
+ ASSOCIÉS

ADDENDA NO. A-03 – Architecture

Date : 04 octobre 2024;
Projet : Travaux de réaménagement des bureaux de l'ISP et PCVRU
395 & 399, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Qc;
Dossier de l'architecte : 22-065 (AR23-3752);
Donneur d'ordre : Ville de Pointe-Claire;

Professionnel en architecture : Mme. Julie Dagenais, architecte, J. Dagenais Architecte et associés Inc.;
Professionnel en ingénierie : M. Luc Vallière, ingénieur, Gémel.

Les informations qui suivent complètent (ou remplacent, si applicable) les documents du dossier d'appel d'offres émis le 29 août 2024.

Le présent addenda s'incorpore aux documents contractuels, en fonction desquels il doit être interprété et avec lesquels il doit être coordonné. Le coût de tout ce qui y est mentionné s'ajoute au prix du contrat. Les révisions qui suivent remplacent l'information contenue dans les dessins et le devis, dans la mesure indiquée, et s'y incorporent.

Description :

1.0 Au Devis technique d'architecture, remplacer la section 07 72 33 – Trappes de toiture, émise lors de l'addenda A-02, par la section révisée, ci-jointe.

Émis par le professionnel :

Julie Dagenais, architecte;
Pour J. Dagenais architecte et associés Inc.

450 692.2568
10 boulevard d'Anjou, suite 200
Châteauguay Québec J6K 1B7
jdarchitecte.com

Addenda no. A-03
pt 1.0 – 04/10/2024

TRAPPES DE TOITURE

Section 07 72 33

Partie 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 CONTENU DE LA SECTION

.1 Les trappes de toiture et leurs accessoires.

1.2 SECTIONS CONNEXES

.1 Section 06 10 53 – Charpenterie.

.2 Section 07 92 00 – Produits d'étanchéité pour joints.

.3 Section 09 91 00 – Peintures.

1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE

.1 ASTM International (ASTM) :

.1 ASTM A36/A36M-19, Standard Specification for Carbon Structural Steel.

.2 ASTM A153/A153M-23, Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware.

.3 ASTM A879/A879M-22, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc Coated by the Electrolytic Process for Applications Requiring Designation of the Coating Mass on Each Surface.

.4 ASTM A1008/A1008M-24, Standard Specification for Steel, Sheet, Cold-Rolled, Carbon, Structural, High-Strength Low-Alloy, High-Strength Low-Alloy with Improved Formability, Required Hardness, Solution Hardened, and Bake Hardenable.

.5 ASTM F2329/F2329M-15(2023), Standard Specification for Zinc Coating, Hot-Dip, Requirements for Application to Carbon and Alloy Steel Bolts, Screws, Washers, Nuts, and Special Threaded Fasteners.

1.4 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

.1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents et échantillons à soumettre.

.2 Fiches techniques :

.1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions, les spécifications et la documentation du fabricant concernant les trappes de toiture. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.

.3 Instructions du fabricant :

.1 Soumettre les instructions d'installation du fabricant.

1.5 DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

.1 Soumettre les documents et éléments requis conformément à la section 01 78 00 – Documents et éléments à remettre à l'achèvement des travaux.

.2 Soumettre les instructions nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des pièces de quincaillerie, y compris tous les détails pertinents, les listes des pièces de rechange ainsi que les mises en garde contre l'utilisation de méthodes et de matériaux d'entretien nuisibles, et les joindre au manuel.

1.6 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

.1 Transporter, entreposer et manutentionner les Matériaux et le matériel conformément à la section 01 61 00 – Exigences générales concernant les produits, et aux instructions écrites du fabricant.

.2 Livraison et acceptation : livrer les Matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

.3 Entreposage et manutention :

.1 Entreposer les Matériaux et le matériel de manière qu'ils ne reposent pas sur le sol, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.

.2 Entreposer les trappes de toiture de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.

.3 Remplacer les Matériaux et le matériel endommagés par des Matériaux et du matériel neufs.

1.7 ÉTAT DU SITE

.1 Vérifier que le travail connexe d'autres corps de métier est terminé avant l'installation de la trappe de toiture.

Partie 2 PRODUITS

2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIEL

.1 Plaques, formes et barres en acier : conformes à la norme ASTM A36/A36M.

.2 Tôle d'acier : non revêtue ou revêtue de zinc électrolytique, conforme à la norme ASTM A879/A879M, avec un substrat de tôle d'acier laminé à froid conforme à la norme ASTM A1008/A1008M, de qualité commerciale (CS), exposée.

.3 Boulons et dispositifs de fixation : acier galvanisé à chaud conformément à la norme ASTM A153/A153M ou ASTM F2329.

2.2 TRAPPES DE TOITURE

.1 Trappes d'accès à la toiture : sans objet.

.2 Trappes d'accès à l'entretoit :

.1 Propriétés physiques :

.1 Matériau : acier laminé à froid d'une épaisseur de paroi de 0,064'' (1,63 mm / calibre 16) minimum;

.2 Mécanisme de verrouillage : loquet à tournevis en acier laminé à froid;

.3 Charnière : penture de type goupille en acier laminé à chaud et matricé;

.4 Dimensions exactes à valider sur place : 24''x24'' (610 mm x 610 mm);

.5 Fini d'usine : apprêt en poudre blanche de haute qualité;

.6 Fini : à peindre sur place selon les prescriptions de la section 09 91 00 – Peintures.

.2 Produit acceptable : AHD-00 de Cendrex.

2.3 FABRICATION

.1 Les éléments constitutifs doivent être exempts de gauchissements, de cambrures ou de tout autre défaut apparent, et être isolés. Les angles et les joints doivent être soudés.

.2 Les trappes doivent être assemblées selon les indications.

.3 Les garnitures doivent être continues afin d'assurer une parfaite étanchéité.

.4 Les profilés et les solins doivent être conçus pour permettre à l'eau de condensation accumulée de s'écouler.

.5 Les pièces de quincaillerie et les dispositifs de fixation doivent être zingués et recouverts d'une couche de peinture primaire appliquée en atelier afin qu'ils soient prêts à être peinturés sur place.

2.4 ACCESSOIRES

.1 Produits d'étanchéité : se reporter à la section 07 92 00 – Produits d'étanchéité.

.2 Échelle d'accès au toit : sans objet.

Partie 3 EXÉCUTION

3.1 INSPECTION

.1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des trappes de toiture, s'assurer que l'état des surfaces et supports préalablement mis en oeuvre est acceptable et permet de réaliser les Travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.

.1 Faire une inspection visuelle des surfaces et supports.

.2 Informer immédiatement l'architecte de toute condition inacceptable décelée.

.3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables.

3.2 INSTRUCTIONS DU FABRICANT

.1 Conformité : se conformer aux exigences, aux recommandations et aux spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions paraissant dans le catalogue des produits, et aux indications des fiches techniques.

3.3 INSTALLATION

.1 Installer les éléments constitutifs d'aplomb, de niveau et d'alignement.

.2 Monter les trappes et les sceller en laissant les jeux nécessaires à la dilatation et à la contraction.

.3 Assujettir à la charpente les bâtis préfabriqués.

.4 Assujettir les trappes à leur bâti et les sceller.

.5 Tester les unités pour confirmer leur bon fonctionnement et les régler jusqu'à ce qu'elles fonctionnent correctement.

.6 Réparer les finis endommagés pendant l'installation à la satisfaction du Donneur d'ordre et de l'architecte.

.7 Peindre sur place les portes des trappes d'accès à l'entretoit selon les prescriptions de la section 09 91 00 – Peintures.

3.4 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

.1 Contrôles effectués sur place par le fabricant :

.1 Les fabricants doivent formuler des recommandations quant à l'utilisation de leurs produits.

3.5 NETTOYAGE

.1 Nettoyage en cours de Travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 – Nettoyage.

.1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.

.2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux et les matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 00 – Nettoyage.

3.6 PROTECTION

.1 Protéger le matériel et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.

.2 Réparer les dommages causés aux Matériaux et au matériel adjacents par l'installation des trappes de toiture.

FIN DE LA SECTION